



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Zadory Michel / Demierre Philippe

2021-CE-87

Test d'aptitudes pour les étudiants en médecine – Inégalité de traitement

I. Question

L'article de *La Liberté* du vendredi 26 février 2021 concernant les tests d'entrée pour les étudiants en médecine à l'Université de Fribourg m'a interpellé.

Les étudiants francophones seraient préférencés par rapport à leurs camarades alémaniques lors du test d'aptitudes (AMS).

Le canton de Fribourg souffre d'un manque chronique de médecins généralistes de famille. Environ le 40 % des médecins exerçant dans notre canton viennent des pays voisins. Pour tenter de pallier à cette carence, le canton a opté pour un cursus complet de médecine à l'Université.

C'est ainsi qu'en 2003, une 3^{ème} année de médecine a été instituée, rendant l'obtention du bachelor possible.

En 2016, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil accepte, à une grande majorité, la prolongation du cursus d'études jusqu'au master. Le but visé étant de fidéliser l'étudiant qui a commencé ses études à Fribourg, de lui proposer une formation postgrade de médecin de famille, pour remplacer les collègues partis à la retraite.

Mais ce pari connaît un bémol ; d'après les statistiques de ces dernières années, les étudiants francophones de 1^{ère} année ne représentent que le 20 % de la volée. C'est trop peu pour combler le manque de médecins francophones du canton.

Quelle est la raison de cette défection ?

Pour entrer en médecine dans notre université, il faut passer un test d'aptitudes, test également en vigueur dans les universités alémaniques et au Tessin. Cette sélection a été introduite en Allemagne dans les années nonante. Dans les cantons universitaires alémaniques et tessinois, les candidats se préparent par des cours spécifiques à cet examen d'entrée. Matériel d'exercices et manuel d'apprentissage sont aussi à disposition des candidats alémaniques. Tel ne semble pas du tout être le cas pour les romands, francophones qui n'ont pas à disposition cette préparation en français et qui sont de ce fait préférencés. Les statistiques de réussite le prouvent. Fort de ce constat, l'étudiant fribourgeois préfère aller à Lausanne ou Genève, universités qui ne connaissent pas ce test d'aptitudes et délaisse ainsi, parfois définitivement, son canton.

Nos questions au Conseil d'Etat :

1. Est-il envisagé, pour les étudiants francophones des cours préparatoires, ainsi que du matériel d'exercices ?
2. Est-il prévu de demander aux collègues de notre canton de préparer les bacheliers à un tel test ?
3. Comment se fait-il que des brillants bacheliers fribourgeois sont recalés à ce test d'aptitudes ?
4. Serait-il possible d'introduire un quota d'étudiants francophones des deux sexes ?
5. Notre Université serait-elle prête à revoir cette façon de sélectionner et favoriser les étudiants autochtones ? Le test actuel date des années huitante !
6. Le numerus clausus n'est-il pas contre-productif au vu des intentions visées par le canton ? Un numerus clausus pour candidats hors canton serait-il plutôt envisageable ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les réponses à nos questions ; le but de notre intervention étant d'améliorer le pourcentage des candidats et candidates médecins francophones.

8 mars 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à réitérer son engagement en faveur de la formation en médecine, en particulier en médecine de famille, raison pour laquelle il a décidé et financé la création du Master en médecine humaine à l'Université de Fribourg, qui a été lancé 2019, avec orientation médecine de famille. En parallèle, l'Etat de Fribourg en collaboration avec l'association MFÄF (Médecins Fribourg - Ärztinnen und Ärzte Freiburg ; anciennement SMCF) et l'HFR ont créé le programme d'assistantat au cabinet, qui vise à promouvoir la profession de médecin de famille et de pédiatre en offrant une structure à la formation post-graduée dans le canton. En 2020, cinq EPT (4 en 2019) de médecins-assistants à cette formation sont actuellement dédiés à cette formation spécifique, ce qui permet à dix médecins en formation de passer six mois dans un cabinet. Le financement est principalement assuré par l'Etat de Fribourg qui couvre le salaire de l'assistant-e à hauteur de 80 %, les 20 % restant étant à la charge du cabinet formateur.

Pour rappel, la formation de médecine est structurée en 3 années de Bachelor (120 étudiants et étudiantes par année à l'Université de Fribourg,) et 3 années de Master (40 étudiant-e-s par année à l'UniFr). Il est important de souligner que la fin des études de médecine se situe après le Master (Master en médecine humaine, MMed), dans lequel une majorité de francophones sont inscrits. En effet, l'Université de Fribourg offre 40 places en Master en médecine, obligeant ainsi 80 étudiantes et étudiants ayant obtenu leur bachelor à l'Université de Fribourg à poursuivre leur formation dans une autre université suisse avec laquelle Fribourg a signé une convention (Berne, Zurich, Bâle).

Par ailleurs, l'approche fribourgeoise du MMed se distingue par une durée particulièrement élevée de stages dans les hôpitaux de la région et des cabinets de médecins de famille et de nombreux enseignements dispensés par des médecins de premier recours exerçant parallèlement en cabinet, ce qui peut également avoir un effet incitatif auprès des étudiantes et des étudiants non fribourgeois à s'installer dans le canton lorsque leur cursus de formation sera terminé.

A noter que les étudiantes et étudiants francophones fribourgeois peuvent choisir, pour accéder aux études de médecine, entre deux possibilités : soit ils ou elles s'inscrivent dans l'une des universités n'ayant aucune limitation de place en 1^{ère} année, à savoir les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel, soit ils ou elles s'inscrivent dans l'une des universités ayant recours au numerus clausus et au test d'aptitudes pour les études de médecine (test AMS), à savoir l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, les Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich. Le test AMS est organisé par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) du Département de psychologie de l'Université de Fribourg. Se fondant sur un rapport du Conseil suisse de la science (CSS), la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a confirmé en 2017 que le test d'aptitudes pour les études de médecine était un outil approprié pour sélectionner les futurs étudiants et étudiantes en médecine.

La décision quant à la nécessité d'un numerus clausus est étudiée chaque année, une fois connus le nombre d'inscriptions et les capacités d'accueil en médecine humaine. Le recours au test AMS a pour objectif de garantir la qualité de la formation en adaptant le nombre d'admissions aux études aux capacités d'accueil des hautes écoles suisses concernées, en particulier sur la question du nombre de places d'apprentissage clinique disponibles. Les hautes écoles ne recourant pas au test AMS peuvent mettre en place d'autres mesures pour garantir la qualité de la formation comme un processus de sélection à la fin de la première année d'études. Ce choix implique cependant l'accès à des auditoriums de très grandes capacités et une infrastructure adéquate pour accueillir le nombre élevé d'étudiantes et étudiants en première année de bachelor.

Aussi, pour les étudiants et étudiantes francophones le choix de passer ou non l'AMS est plus ouvert que pour les germanophones. En 2020, 4152 candidat-e-s ont postulé pour 1107 places à disposition dans les Universités ayant recours à l'AMS (dont 120 à Fribourg). Cette même année, 148 étudiantes et étudiants fribourgeois-e-s se sont inscrit-e-s pour passer l'AMS. En parallèle, 52 étudiant-e-s du canton de Fribourg se sont inscrits dans l'une des universités ne recourant pas à l'AMS.

La mobilité des étudiants et étudiantes s'est accrue lors des dernières années et ces derniers sont de plus en plus enclin à étudier hors de leur canton de domicile à la fin de leurs études du secondaire II. Ce phénomène s'observe d'ailleurs sur les effectifs de l'Université de Fribourg. Ainsi, la part des étudiants et étudiantes domicilié-e-s dans le canton avant le début de leurs études était en 2020 de 24 % pour toutes les voies d'études et de 21 % pour la médecine humaine, ce qui n'est pas une différence significative.

En ce qui concerne la proportion d'étudiants et d'étudiantes francophones en première année de bachelor en médecine à l'Université de Fribourg, le taux était de 38 % en 2020. Il oscillait entre 24 et 38% ces dernières dix années. Pour ce qui est du master, 45 % des étudiants et étudiantes de première année étaient francophones en 2019 et 74 % en 2020. Ainsi, la proportion de francophones et de germanophones diplômé-e-s de l'Université de Fribourg en médecine humaine se rapproche de la proportion linguistique cantonale. Cependant, ces chiffres ne se basent que sur deux années d'études et restent à être confirmés sur une plus longue période.

A noter encore que, avant de pouvoir s'installer en cabinet, les futurs médecins doivent encore effectuer une formation postgrade FMH de plusieurs années en tant que médecin assistant-e dans différents hôpitaux de Suisse.

1. Est-il envisagé, pour les étudiants francophones des cours préparatoires, ainsi que du matériel d'exercices ?

L'efficacité de la possibilité d'effectuer de tests à blanc sur le résultat final du test AMS est prouvée. En effet, ils permettent de se familiariser avec les « circonstances du test » telles que la gestion du temps à disposition, la connaissance de soi en ce qui concerne l'allocation des ressources personnelles (capacité de concentration, vitesse de travail) et autres. Lors du test, les étudiants et étudiantes peuvent donc mettre en place des stratégies qu'ils et elles auront développées lors des tests à blanc afin de maximiser leurs chances de réussite.

Forts de ce constat, les collèges fribourgeois organisent depuis plus de 10 ans pour les étudiants et étudiantes préinscrit-e-s aux études de médecine une séance d'information et deux tests en blanc en guise de préparation. Les étudiants et étudiantes qui s'inscrivent reçoivent une brochure d'information ainsi que des liens vers des ressources pour les aider à se préparer. Le collège Sainte-Croix organise pour toutes les gymnasiennes et tous les gymnasiens du canton des journées de préparation durant lesquelles interviennent également des étudiants et étudiantes en médecine qui peuvent faire part de leur expérience et conseiller les candidat-e-s.

Ces cours utilisent le matériel de préparation officiel mis à disposition par le CTD. Plusieurs supports de préparation officiels sont proposés pour les trois langues : le TestInfo avec des exemples d'exercices ainsi que des documents pour la réalisation de tests à blanc. Afin d'élargir les possibilités de préparation des candidat-e-s de langue maternelle française et italienne, la gamme de matériels officiels a été élargie. En 2019, swissuniversities et le CTD ont créé une 3^e version originale d'exercices dans les trois langues. Une enquête préparatoire parmi les personnes candidates a montré que cette version a été utilisée moins souvent en Romandie qu'en Suisse alémanique et au Tessin.

Il est vrai cependant qu'il existe des offres commerciales en allemand qui proposent une préparation intensive de plusieurs jours au test AMS. Une offre comparable n'existe malheureusement pas en français ni en italien, car le marché n'est pas assez important pour intéresser une entreprise à but lucratif.

Concernant le taux de réussite au test, il est important de noter qu'il n'existe pas de statistique officielle et reconnue par swissuniversities, organe responsable de l'organisation du test. Cependant, on observe effectivement une tendance à des résultats différents entre germanophones et francophones, alors qu'il n'y a pas de différence significative pour les italophones.

2. Est-il prévu de demander aux collèges de notre canton de préparer les bacheliers à un tel test ?

Voir réponse à la question 1. En collaboration avec l'Université de Fribourg, le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré étudie actuellement des possibilités d'étendre ou d'améliorer ces offres. Le canton de Fribourg s'est renseigné auprès du canton du Tessin à propos des mesures mises en place. Un groupe de travail sera mis sur pied afin de discuter des possibles améliorations et de réaliser celles qui sembleront pertinentes.

3. Comment se fait-il que des brillants bacheliers fribourgeois sont recalés à ce test d'aptitudes ?

Le test AMS ne mesure pas l'intelligence d'une personne mais bien l'aptitude pour les études en médecine. Les différentes parties du test AMS offrent une prévision élevée pour les capacités à réussir des études de médecine, capacités spécifiques qui ne sont pas toujours reliées aux résultats

scolaires. Comme mentionné en préambule, un rapport du Conseil suisse de la science, la Conférence suisse des hautes écoles a confirmé en 2017 que le test AMS était un outil approprié pour sélectionner les futurs étudiants et étudiantes en médecine.

Les conditions d'examen peuvent aussi déstabiliser certains étudiants et étudiantes car elles s'éloignent de ce à quoi ils ou elles sont habitué-e-s. Un-e élève présentant de très bons résultats scolaires peut ainsi échouer à ce test.

Cependant, comme le signale le rapport sur la procédure d'admission aux études de médecine dans les universités avec numerus clausus à l'attention de la Conférence suisse des hautes écoles de 2016 (ci-après, le rapport sur la procédure d'admission aux études de médecine), si le test permet bien d'écarter les candidat-e-s présentant des lacunes, il empêche également de bons candidat-e-s d'intégrer la filière de formation. Ceci s'explique car le nombre de places d'études disponibles n'est malheureusement pas suffisant pour satisfaire l'intérêt de toutes et tous.

4. Serait-il possible d'introduire un quota d'étudiants francophones des deux sexes ?

L'introduction d'un quota n'est ni souhaitable ni réalisable d'un point de vue juridique car il avantagerait certains groupes par rapport à d'autres et contreviendrait au principe de non-discrimination. L'Université de Fribourg fait partie de l'espace suisse d'enseignement supérieur qui garantit l'accès aux études avec une maturité gymnasiale mais qui – pour les études de médecine – est restreint selon la recommandation de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et mis en œuvre par swissuniversities en collaboration avec le CTD par le biais du test AMS. Par ailleurs, un quota ne pourrait être introduit seulement pour l'Université de Fribourg car il s'agit d'une procédure coordonnée au niveau suisse ; un quota aurait ainsi forcément des répercussions pour les autres universités.

Le CTD s'assure de la légitimité des résultats qui est garantie grâce à l'égalité des chances et la liberté de choix qui sont des exigences du tribunal fédéral pour l'introduction d'un numerus clausus. Tous les processus sont standardisés et l'influence de l'âge, du sexe, de la région d'origine et de la langue maternelle sont évalués. Le CTD et le test sont accompagnés par un comité scientifique composé de spécialistes et dans lequel toutes les hautes écoles sont représentées. Ce comité supervise la qualité du test, évalue l'organisation et est appelé à proposer des adaptations et améliorations.

Par ailleurs, de nombreux étudiants et étudiantes fribourgeois-e-s vont étudier dans d'autres universités francophones ne disposant pas de numerus clausus. En moyenne, lors des cinq dernières années, 54 étudiants et étudiantes choisissent chaque année de commencer leurs études dans l'une des universités proposant l'entrée au cursus sans test AMS.

5. Notre Université serait-elle prête à revoir cette façon de sélectionner et favoriser les étudiants autochtones ? Le test actuel date des années huitante !

Les inscriptions des candidates et les candidats aux études de médecine humaine se font de manière centralisée pour toute la Suisse par swissuniversities¹. Par ce processus, les étudiants et les étudiantes peuvent indiquer leur(s) institution(s) favorite(s) et sont répartis ensuite par swissuniversities au sein des universités suisses qui ont recours au numerus clausus de sorte que

¹ <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/inscription-aux-etudes-de-medecine/offre-detudes>

toutes les places disponibles soient utilisées. Le nombre de places disponibles en médecine est malheureusement limité, notamment par les capacités cliniques (par exemple, un nombre suffisant de patient-e-s, de technologies, de salles, de matériel didactique et de superviseur et superviseuses) ainsi que préclinique (notamment places de travaux pratiques).

L'utilisation du test AMS comme moyen de présélection à l'entrée aux études en médecine humaine n'est actuellement pas remise en cause par les universités qui le pratiquent. La procédure d'admission aux études de médecine par le biais d'un test d'aptitude est coordonnée dans toute la Suisse par swissuniversities. Swissuniversities et le CTD ont apporté, depuis 1998, des améliorations à ce propos et continuent à faire tous les efforts pour garantir des tests justes et équitables : en 2005, la structure du test a été révisée pour la première fois en Suisse. Le test actuel est régulièrement adapté et développé selon les conditions changements des cursus d'études et les derniers progrès scientifiques.

La suppression du test AMS pour accéder aux études de médecine à l'Université de Fribourg remettrait en question les conventions ad hoc actuellement en vigueur avec les Universités de Bâle, Berne et Zurich dans lesquelles les détenteurs/trices d'un BMed fribourgeois peuvent accéder au cursus de Master. De plus, un abandon du *numerus clausus* pourrait entraîner une augmentation significative d'étudiants et d'étudiantes germanophones, car l'Université de Fribourg serait alors la seule université proposant un cursus en allemand sans test AMS. Une telle situation n'est pas souhaitable, car l'Université ne dispose pas de l'infrastructure suffisante pour accueillir un nombre élevé d'effectif en médecine (bâtiments, laboratoires, corps professoral, etc.) et la qualité de l'enseignement, en particulier en première année, s'en ressentirait certainement.

Un comité scientifique supervise constamment la qualité du test AMS et propose régulièrement des améliorations et des adaptations. Le rapport sur la procédure d'admission aux études de médecine précise que les éléments du test devraient être analysés à l'aide de méthodes statistiques adaptées afin d'y déceler des biais. Une telle analyse pourrait effectivement être utile à l'ensemble des candidates et des candidats, si des biais de genre ou de langue devaient être confirmés.

*6. Le *numerus clausus* n'est-il pas contre-productif au vu des intentions visées par le canton ? Un *numerus clausus* pour candidats hors canton serait-il plutôt envisageable ?*

Le *numerus clausus* à l'Université de Fribourg pour les études en médecine humaine permet de garantir la qualité de la formation ainsi qu'un suivi optimal des étudiants et étudiantes dès la première année de formation. Comme mentionné dans la réponse à la question 5, l'Université de Fribourg ne dispose pas de l'infrastructure suffisante pour accueillir un nombre illimité d'étudiant-e-s en première année de médecine.

Un *numerus clausus* uniquement pour les étudiant-e-s extra-cantonaux serait discriminatoire et contraire au cadre légal en vigueur en Suisse (en particulier l'article 8 de la Constitution fédérale et de l'article 10 de l'Accord intercantonal universitaire de 1997 (AIU)) et n'est donc pas une solution envisageable.

Concernant le manque chronique de médecins généralistes évoqué en introduction par les députés, le Conseil d'Etat rappelle qu'il s'engage fortement en faveur de la médecine de premier recours, ceci non seulement dans le domaine de la formation comme mentionné dans les paragraphes précédents, mais également dans l'optimisation des conditions cadres nécessaires pour rendre l'exercice de la profession de médecin de premier recours plus attractives. L'analyse des mesures

actuelles et le développement d'actions futures reposent tout d'abord sur une estimation précise de la couverture du besoin en soins de la population. C'est dans cette optique que diverses collaborations ont débuté au sein du canton afin de compléter et d'harmoniser la cartographie des médecins de premiers recours et les projections futures relatives à cette discipline. Citons ici par exemple la collaboration entre le Service de la santé publique (SSP) et MFÄF (Médecins Fribourg - Ärztinnen und Ärzte Freiburg ; anciennement SMCF) afin d'augmenter les synergies dans leurs bases de données respectives. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il ne faut pas seulement axer les réflexions et les efforts sur les aspects quantitatifs (les effectifs) mais également sur les paramètres qualitatifs, notamment sur le modèle de soins à encourager. Le canton de Fribourg valorise l'approche intégrée des soins, notamment dans la formation avec le projet CoSaMO, mais également dans la prise en charge, avec, par exemple, pour les soins de longue durée pour les personnes âgées, le concept Senior+ qui met en avant la mise en réseau des fournisseurs et fournisseuses de prestations médico-sociales. Les outils actuels et futurs du domaine de la cybersanté, incluant le dossier électronique du/de la patient-e (DEP), la télémédecine ou encore le développement de modules de communications entre les branches médicales, s'axent également dans une approche centrée sur le/la patient-e.

11 mai 2021